



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours de Madame Élisabeth Moreno

Ministre déléguée auprès du Premier ministre
chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Le 11 janvier 2022

| **Vœux à la presse** |

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs, bonjour,

Je vous remercie pour votre présence ce matin et je tiens tout d'abord à vous souhaiter à toutes et tous une très bonne année.

Je l'espère synonyme d'optimisme, de résilience et de solidarité.

Cette conférence de presse de vœux est pour moi l'occasion de dresser un bilan en forme de point d'étape de l'année 2021 écoulée.

Je répondrai ensuite avec plaisir à vos questions.

Comme vous le savez, mon portefeuille ministériel est triple.

Et l'égalité entre les femmes et les hommes, Grande cause de ce quinquennat, en occupe une très large part.

Avant de partager avec vous toutes nos avancées sur ces douze derniers mois, je me dois de commencer par la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement sont plus que jamais mobilisés sur ce sujet essentiel.

Et nous travaillons d'arrache-pied à la mise en œuvre de toutes les mesures du Grenelle des violences conjugales ainsi que celles annoncées par le Premier ministre le 29 juin dernier.

À ce jour, sur les 53 mesures, 47 ont été pleinement réalisées et je suis convaincue que nous atteindrons les 100% très prochainement.

Vous le savez, l'argent est le nerf de la guerre.

C'est pourquoi, ces mesures extrêmement concrètes s'appuient sur une augmentation financière sans précédent.

Le budget de mon ministère a augmenté de 25% en 2021 et il a quasiment doublé depuis 2017.

C'est une hausse historique ; illustration qu'il s'agit d'une priorité absolue et d'un combat de chaque instant.

Ces derniers temps, j'ai entendu certains candidats s'emparer du sujet des violences faites aux femmes, en caricaturant en permanence.

Et je m'en désole profondément.

La politique politicienne n'a pas lieu d'être dans ce combat qui devrait dépasser tous les clivages partisans.

Sans revenir sur l'ensemble des mesures du Grenelle, je voulais en souligner certaines mises en œuvre ou amplifiées en 2021 pour renforcer la lutte contre ce fléau.

Et je commencerai par la prise en compte de la parole des victimes qui constitue la 1ère étape du processus de sortie des violences.

Plusieurs leviers ont été activés ou renforcés.

Je pense notamment à l'extension 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 des horaires du 3919 effective depuis le 30 août 2021.

Par ailleurs, j'ai pu l'observer lors de mes déplacements au CHU de Nevers, de Bastia ou à la Maison des femmes de Saint-Denis : les professionnels de santé, premières personnes vers lesquelles se tournent les victimes, sont résolument engagés dans ce combat.

C'est pourquoi la prise de plaintes à l'hôpital et le recueil de preuves sans plainte constituent des mesures importantes que nous avons concrétisées avec Olivier Veran.

Et lorsque les victimes sont prêtes à partir, il est essentiel de pouvoir les mettre à l'abri.

C'est pourquoi, nous aurons augmenté de 80% le nombre de places d'hébergement d'ici la fin de l'année pour atteindre au total 9 000 places.

Nous avons par ailleurs revalorisé de 30% le financement des places créées en 2021, et ce sera aussi le cas pour celles de 2022.

Et nous avons fait en sorte que ces places soient spécialement dédiées aux victimes et à leurs enfants.

Les victimes doivent enfin être protégées dans le temps pour pouvoir se reconstruire.

C'est la raison pour laquelle nous avons renforcé plusieurs dispositifs depuis 2017.

Comme l'a annoncé le Premier ministre le 29 juin, nous passerons à 5 000 téléphones grave danger cette année.

À ce jour, nous en avons déployé 3 245 sur tout le territoire.

Mieux protéger les victimes, c'est aussi renforcer le déploiement des bracelets anti-rapprochement.

Après une expérimentation de plusieurs mois, en décembre 2020, nous avons mis à disposition des juridictions 1 000 bracelets.

Au 27 décembre 2021, 714 bracelets étaient prononcés.

L'enjeu réside désormais dans leur déploiement et leur utilisation par les tribunaux.

Le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, a également œuvré à augmenter le nombre d'ordonnances de protection.

Elles protègent les femmes victimes de violences conjugales ; indépendamment de toute plainte puisque je constate que certaines femmes n'osent pas encore déposer plainte par peur ou par honte.

En trois ans, nous avons enregistré une augmentation de 140% de ces ordonnances.

Et nous devons continuer, en nous assurant qu'elles soient mieux connues par les victimes elles-mêmes et par les professionnels du droit car il s'agit d'un outil essentiel qui sépare la sanction de la protection.

Mieux protéger les victimes c'est aussi faire que le traitement des plaintes pour violences conjugales soit prioritaire partout en France, comme l'a affirmé le ministre de l'Intérieur le 1er août 2021.

90 000 policiers et gendarmes ont à ce jour reçu une formation pour un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des victimes.

En parallèle, depuis le Grenelle des violences conjugales, 408 intervenants sociaux ont été recrutés afin de sensibiliser les forces de l'ordre à l'accueil et à la prise en charge des victimes.

Et hier à Nice, le Président de la République a annoncé :

- Que nous passerons à 600 intervenants sociaux d'ici 2025
- Et que nous doublerons en cinq ans le nombre d'enquêteurs dédiés aux violences intrafamiliales ; soit 2 000 supplémentaires

L'actualité nous le rappelle régulièrement : nous devons encore progresser.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur a mis en place en 2021 une expérimentation de la « plainte hors les murs » dans le cas de violences conjugales.

Nous devons absolument tout mettre en œuvre pour accueillir la parole qui se libère ; partout, tout le temps.

Pour cela, tous les moyens sont bons.

Lutter contre les violences intrafamiliales, c'est aussi s'occuper de leurs auteurs et éviter la récidive.

C'est pourquoi, nous avons pris le sujet de la récidive à bras le corps.

Il s'agissait d'une revendication des victimes et des associations et de l'un des premiers combats que j'ai menés à la tête de mon ministère.

Depuis 2020, nous avons ouvert 30 centres de prise en charge des auteurs dans l'Hexagone et en Outre-mer.

À ce jour, 6 000 auteurs ont été pris en charge et le taux de non-récidive est extrêmement encourageant.

C'est pourquoi, nous continuerons d'amplifier ce mouvement.

À la suite des effroyables féminicides survenus en 2021 à Mérignac et Hayange et qui ont bouleversé toute notre société, le Premier ministre a décidé de renforcer la coordination des acteurs publics au niveau local.

Compte tenu des féminicides survenus en début d'année, j'ai réuni en urgence ce collectif d'acteurs très engagés au quotidien ; en Meurthe-et-Moselle et dans le Maine-et-Loire.

Je continuerai cet exercice jusqu'au bout pour rappeler l'urgence d'agir et de favoriser cette coordination essentielle du « dernier kilomètre ».

L'égalité entre les femmes et les hommes ne se réduit pas à la lutte contre les violences faites aux femmes.

L'an dernier, des mesures fortes et concrètes ont été prises pour favoriser l'égalité.

Je pense par exemple à :

- L'allongement du congé paternité de 14 à 28 jours depuis le 1^{er} juillet 2021
- Et à la mise en place du service public des pensions alimentaires pour en finir avec les impayés qui plongent de trop nombreuses femmes et leurs enfants dans la précarité : la négligence des uns ne doit plus faire la détresse des autres.

Je pense également à :

- La gratuité de la contraception pour toutes les femmes jusqu'à 25 ans en vigueur depuis le 1^{er} janvier
- Ainsi que les crédits inédits que nous avons débloqués en 2021 pour lutter contre la précarité menstruelle qui touche près de deux millions de femmes dans notre pays

Je crois que toutes ces actions sont des mesures de grande ampleur pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et pour lutter contre la précarité.

Permettez-moi maintenant d'abord un autre enjeu capital de mon ministère : l'égalité économique et professionnelle.

2021 a été marquée par l'adoption de la proposition de loi portée par les députés Marie-Pierre Rixain et Christophe Castaner.

De la place des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises à l'aide aux familles monoparentales en passant par l'entrepreneuriat des femmes et la féminisation des filières d'enseignement supérieur, elle s'adresse à toutes les jeunes filles et toutes les femmes de notre pays.

N'ayons pas peur des mots : cette loi – adoptée aux termes d'après concertations et de débats parfois très vifs – est absolument historique pour toutes les femmes, pour toutes les générations et pour notre société tout entière.

J'ai soutenu ce texte tout au long de son examen et je me réjouis que la majorité présidentielle l'ait porté avec autant de détermination.

Enfin, je souhaiterais dire un mot de notre diplomatie féministe.

Car nos priorités en France ne sont pas déliées des enjeux internationaux ; bien au contraire, elles convergent et s'imbriquent.

Et l'actualité, en Europe ou dans le reste du monde, nous rappelle chaque jour combien les droits des femmes sont fragiles et ne tiennent parfois qu'à un fil.

C'est pourquoi, le Président de la République a souhaité faire de l'égalité entre les femmes et les hommes non seulement une Grande cause nationale mais aussi internationale.

En 2021, à l'échelle européenne, le Gouvernement s'est beaucoup mobilisé pour que l'ensemble des pays du Conseil de l'Europe ratifie la Convention d'Istanbul.

Et comme vous le savez, la France a accueilli le Forum Génération Égalité du 30 juin au 2 juillet derniers.

Il s'agissait de la plus importante conférence mondiale sur l'égalité depuis la Conférence de Pékin en 1995.

Son format novateur l'a distingué des rassemblements féministes qui l'ont précédée.

Aux côtés des chefs d'État et de gouvernement, des entreprises, des fondations, des ONG et des acteurs de la société civile, la France s'est engagée de manière significative ; notamment sur la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Ce Forum fut – j'en ai l'intime conviction – un véritable succès.

Une diplomatie féministe que nous portons aussi au niveau européen à travers la présidence française du Conseil de l'Union européenne qui a débuté le 1^{er} janvier.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité forte affichée par le Président de la République dont j'aurai plaisir à vous reparler prochainement.

Autre volet essentiel de mon ministère : l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité.

Comme l'a rappelé Emmanuel Macron lors de son discours pour les 150 ans de la proclamation de la République : « l'égalité des chances n'est pas encore effective dans notre pays ».

Je partage ce constat.

Je ne vais pas vous faire de langue de bois.

Ce n'est pas ma nature et ça ne serait pas très utile non plus.

Alors que fait le Gouvernement pour rendre concrète notre promesse d'égalité et d'inclusion ?

Depuis 2017, une myriade de politiques publiques a été déployée pour permettre à chacun d'accomplir ses rêves et pour ne laisser personne au bord de la route.

Sans vous dresser de liste à la Prévert, cette ambition se décline :

Dans l'éducation sous l'impulsion de Jean-Michel Blanquer à travers :

- L'instauration de l'école obligatoire dès l'âge de 3 ans
- Le dédoublement des classes de grande section de maternelle et de CP-CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire
- Et la mise en place d'un internat d'excellence par département

Cette ambition se décline dans la culture avec la création du Pass Culture.

Elle se décline aussi dans l'emploi à travers le Plan « 1 jeune, 1 solution » qui a déjà bénéficié à plus de trois millions de jeunes en 2021 et qui sera renforcé à compter du 1^{er} mars 2022 par le Contrat d'Engagement Jeune

Elle se décline aussi via le Plan d'investissement dans les compétences qui a mobilisé quinze milliards d'euros sur la durée du quinquennat pour la formation professionnelle de deux millions de personnes peu ou pas qualifiées.

Notre objectif est à la fois ambitieux et simple : faire de la promesse républicaine d'égalité une réalité concrète et effective pour tous et sur tous nos territoires.

Dans un contexte où les discours de haine prospèrent, où notre pays ploie sous le poison des divisions, les responsables politiques raisonnables ont l'obligation d' « empêcher que la République ne se défasse » pour paraphraser Albert Camus.

C'est pourquoi l'égalité des chances constitue le fil rouge de ce quinquennat.

Favoriser l'inclusion et promouvoir la diversité rime aussi avec la lutte contre les discriminations.

Ces discriminations ne sont pas uniquement des statistiques.

Elles affectent la vie de millions de nos concitoyens.

Et par effet domino, elles minent notre cohésion sociale.

Parce qu'elles assignent, parce qu'elles enferment et surtout parce qu'elles blessent ce qu'il y a de plus profond en nous, ces discriminations créent du ressentiment.

Et ce ressentiment est un poison dans la « France plurielle » dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Un poison qui fait le lit des extrêmes de tous bords.

C'est pourquoi nous devons agir.

Le Gouvernement a donc créé le 12 février 2021 une plateforme de lutte contre les discriminations que nous avons confiée au Défenseur des droits : le 3928 et le site « antidiscriminations.fr ».

Nous ferons un premier point d'étape avec la Défenseure des droits à la mi-février.

Par ailleurs, le 8 avril dernier, j'ai lancé une grande consultation citoyenne sur les discriminations qui s'est achevée le 31 mai 2021.

Cette consultation était un exercice inédit sur ce sujet.

Un exercice sans filtre et sans tabou.

Toutes les situations de discrimination ont été mises sur la table.

Avec 135 000 visiteurs en deux mois, cette consultation a rencontré un réel engouement auprès des associations et de nos concitoyens ; notamment de notre jeunesse.

Aussi, parce que la diversité de notre « France plurielle » doit pouvoir se déployer pleinement dans tous les domaines et à tous les échelons de notre société, avec Élisabeth Borne et Amélie de Montchalin, nous avons lancé le 17 novembre dernier une expérimentation de l'Index Diversité et Inclusion.

Cette expérimentation va être menée en ce début d'année 2022 auprès de 10 organisations publiques et privées.

Je suis convaincue que le talent n'a ni genre, ni origine, ni couleur de peau, ni orientation sexuelle.

Et j'ai la conviction que les entreprises dont les effectifs sont les plus diversifiés sont aussi celles qui sont les plus résilientes et les plus compétitives.

De nombreuses études l'ont prouvé par A + B.

Depuis mon entrée au Gouvernement, j'ai rencontré beaucoup d'entreprises conscientes que cet enjeu a d'autres finalités que de cocher une case dans un rapport RSE à la fin de l'année fiscale.

Des entreprises conscientes que la diversité est un facteur de performance et d'attractivité ainsi que de rétention des talents.

Mais ces entreprises, qui ont dépassé le stade du « pourquoi ? », sont parfois démunies face au « comment ? ».

L'Index Diversité et Inclusion viendra répondre à cet enjeu.

En sondant le niveau d'inclusion et de diversité d'une organisation à travers une enquête collaborateurs anonyme et confidentielle, il viendra aider les dirigeants et les DRH à engager des mesures correctives pour, au final, que leur organisation soit un meilleur reflet de notre société.

À l'issue de cette phase d'expérimentation, un retour d'expérience permettra d'enrichir et d'améliorer cet outil avant sa mise à disposition cette année.

Enfin, dernier pilier de mon ministère et non des moindres : la reconnaissance des droits et l'accès à l'égalité réelle des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

L'égalité ne doit pas être un ailleurs pour certains ou certaines d'entre nous, ni un lieu d'utopie.

Elle doit au contraire constituer un fondement concret de notre destin commun et de notre vie quotidienne, pour toutes et pour tous.

C'est ce dessein qui a guidé l'esprit du Plan d'actions 2020-2023 que j'ai lancé le 14 octobre 2020.

Mon objectif est simple : faire des personnes LGBT+ des citoyennes et des citoyens à part entière dans notre pays.

Car reconnaître les droits des personnes LGBT+ :

- C'est désinvisibiliser
- C'est rétablir l'égalité
- Et c'est aussi protéger

Ce Plan s'est traduit notamment par l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires adoptée définitivement le 29 juin 2021.

Un engagement qu'avait pris le candidat Emmanuel Macron et que nous sommes fiers d'avoir concrétisé.

Notre plan s'est aussi traduit :

- Par la publication au mois de septembre dernier d'une circulaire du ministère de l'Éducation nationale pour mieux accueillir les élèves transgenres et mieux appréhender la transidentité
- Par le renforcement de la formation des forces de l'ordre et la désignation de référents discriminations au sein du ministère des Armées
- Ou encore par la généralisation de l'accès à la PrEp – cet outil préventif contre le VIH – aux médecins de ville

J'ai également eu l'honneur de défendre la proposition de loi de la députée Laurence Vanceunebrock afin d'interdire les thérapies de conversion.

Cette proposition de loi, adoptée par le Parlement, permettra aux victimes de passer plus facilement la porte des commissariats pour briser l'omerta.

Et elle permettra aux forces de l'ordre et aux magistrats de mieux identifier les délits liés à ces pratiques barbares pour mieux en condamner les auteurs.

Car non, il n'y a rien à guérir.

Mesdames et messieurs,

Voici les grandes lignes du bilan de l'année 2021.

Vous l'aurez compris : mon ministère est celui de l'égalité et celui de l'action.

En cette période de mers agitées que traverse notre pays, où les tensions sont légion, où les replis communautaires s'affermissent et où les débats sont inflammables comme jamais auparavant, notre tâche est immense.

Les réponses à apporter sont multiples.

Je suis au travail et je le serai jusqu'au dernier jour.

Je vous remercie.